

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DU 20/12/2017**

PRESENTS : MARTIN – GRELLETY – HAREL - PORTELLO – DELBOS – FEUILLE -
FOURAN - DOAT - SOULAGE – PERROT

ABSENTS : COUPARD

SECRETARE : Serge GRELLETY

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/12/2017

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 15/11/2017.
Il est adopté à l'unanimité.

Délibération 2017-12/42

CNP ASSURANCE : CONTRATS 2018

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents, permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge lorsqu'il faut remplacer un agent absent pour congés maladie, maternité, accident du travail

Ils doivent être renouvelés pour l'année 2018.

Après avoir pris connaissance des contrats adressés par CNP assurances, par délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne un avis favorable pour le renouvellement des contrats et autorise Monsieur le Maire à les signer.

Délibération 2017-12/43

ODYSSEE INFORMATIQUE : RENOUELEMENT CONTRAT 3C

Monsieur le Maire donne lecture du contrat confort confiance (3C) qui consiste à assurer des prestations supplémentaires au contrat de maintenance des logiciels odyssee : prise de contrôle à distance, sessions de formation continue, formation évolution de logiciels, assistance technique, assistance sur site, remplacement du personnel en maladie

Notre contrat arrive à échéance et doit donc être renouvelé pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2020.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat.

Délibération 2017-12/44**DECISION MODIFICATIVE N°2**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017 sont insuffisants.

Il propose de modifier l'inscription comme suit :

Intitulés des comptes	Diminut°/Crédits alloués		Augmentation des crédits	
	Comptes	Montants (€)	Comptes	Montants (€)
Bois et forêts	61524	25.00		
Autres contributions			65548	25.00
Dépenses - Fonctionnement		25.00		25.00

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Délibération 2017-12/45**PROJET D'ARRETE PREFECTORAL PORTANT REVISION DU REGLEMENT D'EAU DE LA CHUTE DE TUILIERES**

Monsieur le Maire donne lecture du projet d'arrêté préfectoral portant révision du règlement d'eau de la chute de Tuilières.

La Dordogne est une rivière reconnue pour sa population de poissons migrateurs. De ce fait, la continuité écologique au niveau de l'aménagement de Tuilières est un enjeu majeur. Les modalités d'exploitation et les aménagements nécessaires pour limiter l'impact de cet ouvrage sont fixés notamment dans le règlement d'eau associé à la chute de Tuilières, en date du 14/11/2002. Depuis de multiples études et de nouveaux équipements ont été réalisés, il faut donc préciser ces nouvelles conditions.

La révision du règlement d'eau de la chute de Tuilières a donc été décidée pour les intégrer.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à ce projet.

Délibération 2017-12/46**INDEMNITE DU SONNEUR DE CLOCHES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer pour l'année 2017 l'indemnité à allouer au préposé à la sonnerie des cloches de l'église de Varennes.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable et décide d'allouer la somme de 180 € brut à M. Yvon RAFFOUX, préposé à la sonnerie des cloches pour l'année 2017.

Délibération 2017-12/47**DRAPEAU COMMUNAL**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'un diplôme de porte-drapeau a été attribué à une citoyenne de Varennes pour la féliciter pour son engagement et la récompenser de ses mérites. En conséquence Monsieur le Maire propose que la commune se dote d'un drapeau communal sur lequel serait noté : « anciens combattants – Varennes ».

Après délibération, le conseil municipal à 9 voix pour et une voix contre, est favorable à l'achat d'un drapeau communal sur lequel serait noté : « Anciens combattants – Varennes ».

Délibération 2017-12/48**« LOI EN FAVEUR DES COMMUNES ET DE LA RURALITE »**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la motion sur « l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1^{er} octobre 2017 à Poullan sur Mer (29).

Il en donne lecture et demande au conseil municipal son avis quant à l'adoption d'une telle délibération ou pas.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité
- s'associe solidairement à la démarche de l'association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

EVOLUTION DU COLUMBARIUM

Monsieur le Maire donne lecture du devis estimatif de l'aménagement posé « clef en main » pour le columbarium actuel. Deux options sont possibles.

Monsieur le Maire fait part au conseil que la solution pour 3 cases monolithes supplémentaires pourrait correspondre à notre attente.

BILAN ENERGETIQUE COMMUNAL

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite à l'adhésion au service énergies du SDE 24, par délibération du 18/03/2015, le service énergies a élaboré le bilan énergétique du patrimoine de la commune.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le résultat de cette étude énergétique qui porte sur les années 2014 à 2016. Elle a été réalisée suite à l'analyse des factures énergétiques (électricité) de tous les secteurs consommateurs d'énergie (bâtiments communaux et éclairage public).

L'analyse des consommations et des dépenses d'énergie, par comparaison avec des ratios de consommations de référence, permettra de mettre en évidence les sites « consommateurs en excès » pour lesquels il existe un potentiel d'économies d'énergie.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que suite à plusieurs plaintes d'usagers de la route, il a contacté l'Unité Territoriale du Bugue pour faire le bilan de la RD 37 et notamment au lieu-dit « la Femme Morte ». Il indique que la Direction Départementale des Routes réparera ponctuellement les trous en formation et que l'entreprise Eurovia ré-interviendra en 2018 aux beaux jours.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour la distribution de la fibre chez l'habitant (FTTH) il sera nécessaire que les noms des rues et routes soient effectifs et qu'un n° soit attribué à chaque foyer.

Monsieur le Maire fait un bref compte rendu du dernier conseil communautaire de la CCBDP.

Fin de la réunion à 23h30.